

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Envoyé en préfecture le 13/12/2024

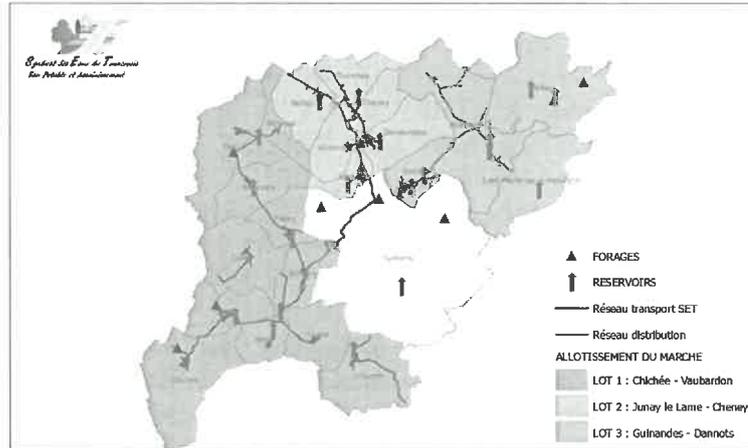
Reçu en préfecture le 13/12/2024

Publié le

ID : 089-200042356-20241212-58_2024-DE

DEPARTEMENT DE L'YONNE	Le douze décembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Marland à Tonnerre, sous la présidence de Monsieur Rémi GAUTHERON.
ARRONDISSEMENT D'AVALLON	<u>Etaient présents</u> : Aisy-sur-Armançon : M. Christian FRANCOIS Ancy-le-Libre : Mme Véronique BURGEVIN Annoux : M. Jacques ROBO Argenteuil-sur-Armançon : M. Lionel MATHEY CCCVT : M. Stéphane AUFRERE Châtel-Gérard : M. Régis MONOT Chichée : Mme Nathalie OUDIN Collan : M. Francis GOGOIS Cruzy-le-Châtel : M. Jean-Pierre BRIGAND Cry-sur-Armançon : M Claude DUBOIS Dannemoine : M. Eric KLOETZLEN Dye : M. Bertrand BERLOT Epineuil : M. Alain BOEUF Fontaines-les-sèches : M. Hubert MONTENOT Fulvy : M. Robert HERBERT Gigny : M. Denis DUTARTRE Jully : M. François FLEURY Junay : M. Dominique PROT Molosmes : M. Dominique BUSSY Nuits-sur-Armançon : M. Jean-Louis GONON Roffey : M. Rémi GAUTHERON Rugny : M. Fabien GENET Saint-Martin-sur-Armançon : M. André MLYNARCZYK Sarry : Mme Danielle RIOTTE Sennevoy-le-Haut : M. Jean-Louis MARONNAT Stigny : M. Paul DE DEMO Tissey : M. Thomas LEVOY Tonnerre : M. Jean-François FICHOT Tronchoy : M. Jacques TRIBUT Vezannes : M. Régis LHOMME Vezinnes : M. Georges CUSSAC Villon : M. Anthony BELLEGANTE CCLTB : M. Thomas LEVOY, M. François FLEURY, M. Robert HERBERT, M. Dominique PROT, Mme Véronique BURGEVIN.
SYNDICAT DES EAUX DU TONNERROIS	
<u>Nombre de délégués :</u>	
- En exercice : 56	
- Présents : 37	
- Absents : 19	
dont ayant donné Pouvoir :0	
- Votants : 37	
<u>Compétence EAU :</u>	
<u>Nombre de délégués :</u>	
- En exercice : 49	
- Présents : 30	
- Absents : 19	
dont ayant donné pouvoir :0	
- Votants : 30	
<u>Compétence ASSAINISSEMENT COLLECTIF :</u>	
<u>Nombre de délégués :</u>	
- En exercice : 20	
- Présents : 16	
- Absents : 4	
dont ayant donné Pouvoir :0	
- Votants : 16	
<u>Compétence ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :</u>	
<u>Nombre de délégués :</u>	
- En exercice : 5	
- Présents : 5	
- Absents : 0	
- Pouvoir : 0	
- Votants : 5	
	<u>Délégués titulaires absents excusés suppléé :</u> Argenteuil-sur-Armançon : M. Sébastien SCHIER suppléé par M. Lionel MATHEY Vezannes : M. Laurent SEURAT suppléé par M régis LHOMME.
	<u>Délégués titulaires absents excusés non suppléés :</u> Fleys : M. Xavier COLLON Pacy-sur-Armançon : M. Jean-Luc GOUX Pasilly : M. Julien GROGUENIN Viviers : M. Christian PICQ. Tonnerre : M. Christian ROBERT, décédé, n'est pas suppléé.
	<u>Délégué titulaire absent non excusé suppléé :</u> Saint-Martin-sur-Armançon : M. Benjamin LEMAIRE suppléé par M. André MLYNARCZYK.
	<u>Délégués titulaires absents non excusés non suppléés :</u> Bernouil : M. Jean-Claude GALLY Béru : Mme Athénaïs LE COURT DE BERU Censy : M. Alexandre BARDET Chassignelles : M. Maryan TRUCHY Cheney : M. Thomas GRAPIN (M BOLLENOT suppléant est excusé) Gland : Mme Sandrine NEYENS Grimault : Mme Jacqueline DE DEMO Jouancy : Mme Laurence TRANSLER Mélisey : M. Eric ROUSSEAU Perrigny-sur-Armançon : M. Romaric JOLY Pimelles : Mme Nadège GOUSSARD Sennevoy-le-Bas : M. Dominique VARAILLES Serrigny : Mme Nadine THOMAS Yrouerre : M. Gilles GARNIER.
	<u>Secrétaire de séance :</u> Monsieur Jean-Louis MARONNAT, Maire-délégué titulaire de Sennevoy-le-Haut.
	<u>Date de convocation :</u> 29 novembre 2024
	<u>Délibération n° 58-2024</u>
	<u>Objet : EAU</u>
	<u>SUEZ – Marché de prestation d'exploitation, de maintenance et travaux d'entretien sur les installations d'eau potable – 14/02/2020 – 13/02/2024 – Avenants n°5 – Lots 1 – 2 & 3 :</u>
	(annexés à la convocation adressée aux délégués)

VU l'accord cadre à bon de commande passé sous la forme d'un appel d'offre ouvert, portant prestations d'exploitation, de maintenance et de travaux d'entretien sur les installations et les réseaux d'eau potable du secteur 1, en date du 14 février 2020,



CONSIDERANT que l'accord cadre, signé pour une durée ferme de 3 ans avec la société Suez pour chacun des 3 lots, a atteint le 13 février 2024 sa quatrième et dernière année de fonctionnement,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire à l'issue de la dernière année de fonctionnement, de conclure un avenant pour chacun des lots, pour acter l'exécution des prestations forfaitaires et prendre en compte techniquement et/ou financièrement des évolutions dans l'exécution du contrat,

VU l'avenant n°5 au lot n°1 de l'accord cadre, actant d'une plus-value forfaitaire au profit de SUEZ pour un montant de 70 544,07 € HT,

VU l'avenant n°5 au lot n°2 de l'accord cadre, actant d'une moins-value forfaitaire au profit du SET pour un montant de 56 804,08 € HT,

VU l'avenant n°5 au lot n°3 de l'accord cadre, actant d'une moins-value forfaitaire au profit du Syndicat pour un montant de 37 296,88 € HT,

VU la décision favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 4 décembre 2024 ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à 30 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

ARTICLE 1 :

AUTORISE Monsieur le Président à signer les avenants n°5 des lots 1, 2 et 3 de l'accord cadre de prestations d'exploitation, de maintenance et de travaux d'entretien sur les installations et les réseaux d'eau potable du secteur 1.

ARTICLE 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication au recueil des actes

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le président,

Rémi GAUTHERON.

